

R

Raphael (Saint).—Comment il faut entendre ce qu'il dit de sa personne, de sa famille, de sa patrie, 228.

Registres.—Comment y faire l'acte de sépulture d'un enfant ondoyé, et mort sans que son baptême ait été enregistré, 94. — Il faut y enregistrer le décès des enfants mort-nés, 95. — Comment enregistrer la naissance d'un enfant illégitime, 95, 96. — Que dire, aux registres, de la "bénédictio nuptiale" d'un mariage célébré en temps prohibé, 97.— Voir *Conférences*.

Reliques (Saintes). — Comment les conserver, 33 ; les porter en procession, 34 ; les exposer, 35 ; et les encenser, 36. — Ne pas les confondre avec les pieux souvenirs, 20 (Note). — Voir *Révères*.

Retraite ecclésiastique. — Convocation et avis, 69, 387. — Liste des desservants des paroisses, 198, 406. — Retraite de 1897 empêchée au Séminaire de Saint-Hyacinthe, par un incendie récent, 459 ; invitation à la faire avec le clergé de Montréal, 461.

Retraites paroissiales. — Leur renouvellement par tout le diocèse, 499. — Avis, et ordonnance pour leur relation à l'évêque, 499, 500.

Révères. — A l'autel, 19 ; au T. S. Sacrement, *Ibid.* ; aux saintes Reliques, 20, 21.

Rosaire. — Avis sur l'encyclique *Fidentem*, 311 ; sur l'encyclique *Augustissime Virginis*, 463. — Encyclique *Fidentem*, 319 à 328 ; *Augustissime Virginis*, 489 à 498. — Efficacité de la prière du Rosaire, 320 et suiv. — Fruits du Rosaire pour la sauvegarde et l'accroissement de la foi, 324 ; et pour la pratique des vertus qui doivent accompagner la foi, 325. — Retour des dissidents proposé comme intention des prières du Rosaire, 311, 326. — Diverses intentions proposées pour les exercices du mois d'octobre, 464. — Extension merveilleuse de la dévotion du Rosaire, 490. — Conférence du S. Rosaire, 463, 492. — Son excellence, 492. — Puissance et efficacité de ses moyens, *Ibid.* et suiv. — Le Rosaire Perpétuel, 463, 497, 498.

Rubriques. — Voir *Fonctions Sacrées*.

S

Sacrements. — A qui incombe le devoir de les administrer "etiam cum periculo vite" aux moribonds, 44 ; nature et étendue de ce devoir, 46. — Exhortations avant et après leur administration, 93. — Obligation grave de les refuser aux indignes, 116, 119. — D'après